



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

# Rapport d'évaluation de la licence



Langues, littératures et civilisations  
étrangères et régionales

de l'Université des Antilles et de la  
Guyane

Vague E – 2015-2019

Campagne d'évaluation 2013-2014



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

*En vertu du décret du 3 novembre 2006<sup>1</sup>,*

- Didier Houssin, président de l'AERES
- Jean-Marc Geib, directeur de la section des formations et diplômes de l'AERES

---

<sup>1</sup> Le président de l'AERES « signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné » (Article 9, alinea 3 du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).

# Evaluation des diplômes Licences – Vague E

Evaluation réalisée en 2013-2014

Académies : Guadeloupe, Guyane, Martinique

Établissement déposant : Université des Antilles et de la Guyane - UAG

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Mention : Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales

Domaine : Arts, lettres, langues

Demande n° S3LI150009131

## Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

UFR Lettres et Sciences Humaines - Campus de Schoelcher - Martinique.

- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

## Présentation de la mention

La licence mention *Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales* (LLCER) de l'Université des Antilles et de la Guyane proposée par le pôle universitaire de la Martinique est une formation relevant du domaine *Arts, lettres, langues*. Elle comporte trois spécialités qui correspondent aux langues enseignées dans la filière (anglais, espagnol et créole) et repose sur l'étude d'une langue vivante étrangère ou régionale et la connaissance de la culture et de la civilisation des pays ou régions dans lesquels cette langue est parlée. Elle vise à donner aux étudiants de solides compétences dans les domaines linguistique, historique, sociologique et littéraire afin qu'ils puissent au terme de cette formation poursuivre des études en master, tant dans le domaine professionnel que dans celui de la recherche, ou bien rechercher un emploi en France (zone caraïbe ou métropole) ou à l'étranger. Il s'agit aussi de permettre aux étudiants d'acquérir une formation visant à présenter par la suite les concours de recrutement de l'enseignement en France (Professorat des Écoles, CAPES pour l'anglais, le créole et l'espagnol et Agrégation pour l'anglais et l'espagnol). Une caractéristique originale de cette licence *LLCER* est d'offrir la possibilité, outre d'étudier une langue régionale (le créole), de pouvoir choisir dès le début de la deuxième année (troisième semestre) un parcours préprofessionnalisant : *Métiers de l'enseignement primaire et secondaire et de la recherche* ou *Métiers de l'entreprise*. Au début de la troisième année d'études s'offre aux étudiants la possibilité de choisir entre trois parcours : le parcours *Métiers de l'enseignement et de la recherche*, le parcours *Médiation interculturelle euro-caribéenne* et le parcours *Didactique des langues et de la traduction/Français langue étrangère* (FLE).

Les poursuites d'études s'effectuent principalement dans le cadre du master recherche et enseignement local *Arts, lettres, civilisations et éducations* décliné en plusieurs spécialités et parcours :

- Master *Etudes anglophones*.
- Master *Etudes hispanophones*.
- *Traductologie, traduction interculturelle et édition en contexte multilingue*.
- *Didactique des langues en milieu plurilingue*.
- *Créolistique et marché des langues*.
- *Apprentissage des langues et sociétés en milieu plurilingue*.

ainsi que dans le cadre des formations proposées à l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education (ESPE) à Fort-de-France :

- Master *Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF) 1<sup>er</sup> degré - Professorat des Ecoles*.
- Master *Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF) 2<sup>nd</sup> degré - Professorat des Lycées et Collèges*.

Les débouchés du titulaire de la licence *LLCER* sont essentiellement, outre la recherche et la possibilité de passer les concours de l'enseignement et les concours administratifs, les activités professionnelles liées à l'international ou à la coopération au sein de la zone caraïbe ainsi que le domaine très vaste de la médiation linguistique et culturelle : relations publiques, traduction, communication, journalisme, édition, tourisme, événementiel, etc. Il pourra ainsi s'insérer sur le marché du travail dans les différents secteurs où la pratique des langues est un élément déterminant pour le recrutement, dans toute organisation publique ou privée en relation avec l'étranger.

La formation comporte un total de 1440 heures d'enseignement en présentiel (hors stage et projet tuteuré) et concernait en 2012-2013 pour la spécialité *Anglais* un effectif de 176 étudiants en première année, de 62 étudiants en deuxième année et de 49 étudiants en troisième année. Pour la spécialité *Espagnol*, l'effectif était de 51 étudiants en première année, de 45 étudiants en deuxième année et de 44 étudiants en troisième année. La spécialité *Créole* affichait un effectif de 21 étudiants en première année, de 11 étudiants en deuxième année et de 10 étudiants en troisième année.

## Synthèse de l'évaluation

### • Appréciation globale :

La licence *Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales (LLCER)* de l'Université des Antilles et de la Guyane est une formation pertinente, bien adaptée aux besoins locaux car prenant en compte la sphère linguistique et culturelle des Caraïbes grâce à ses trois spécialités *Anglais, Espagnol et Créole*, affichant une belle progressivité dans la spécialisation et réalisant de gros efforts en matière de professionnalisation. Elle vise une bonne maîtrise de la langue étudiée, écrite et orale, et une connaissance approfondie de la sphère linguistique et culturelle correspondante. Il s'agit d'une mention cohérente reposant sur une bonne organisation pédagogique et une progressivité marquée, qui a l'avantage d'offrir un enseignement de plus en plus professionnalisant, structuré en deux parcours dès la deuxième année (*Métiers de l'enseignement primaire et secondaire et de la recherche* et *Métiers de l'entreprise*) et proposant trois parcours en troisième année (parcours *Métiers de l'enseignement et de la recherche*, parcours *Médiation interculturelle euro-caribéenne* et parcours *Didactique des langues et de la traduction/Français langue étrangère*), et qui est donc marquée par le souci de proposer une préprofessionnalisation intéressante au sein d'une filière généraliste. On note des divergences d'une spécialité à l'autre, sans doute dues aux ressources humaines inégales (composition différente des équipes pédagogiques). La structuration actuelle des parcours n'est pas totalement convaincante, car on regrette le manque de lisibilité du troisième parcours, qui mêle didactique des langues et traduction, alors qu'il serait plus logique que la didactique du français langue étrangère (FLE) apparaisse comme une option du parcours *Métiers de l'enseignement*. On déplore aussi un manque de précision concernant les évaluations (absence du détail des modalités d'examen).

Les dispositifs d'aide à la réussite sont très peu performants, sans doute par manque de moyens et/ou d'intérêt de l'équipe pédagogique, car ils ne tiennent pas suffisamment compte de l'hétérogénéité de la population étudiante, du taux d'abandon sûrement assez élevé (il n'a pas été transmis, mais la rarefaction des étudiants en deuxième année le laisse supposer) et du taux de réussite trop faible en L1, notamment en *LLCER Anglais* où les effectifs sont les plus nombreux (réussite d'un quart des étudiants seulement dans cette spécialité). L'information donnée aux étudiants et l'aide institutionnelle semblent demeurer très théoriques. On déplore notamment l'absence de remise à niveau avant la rentrée en L1 (pas de tutorat d'accueil, pas de stage de pré-rentrée) et le manque de

tutorat d'accompagnement pédagogique en L1 (ce point reste très flou dans le dossier, et il semble que les actions du Plan de Réussite en Licence aient été abandonnées pour l'essentiel en 2012 à l'exception de quelques actions visant plutôt la spécialisation des étudiants : atelier presse, atelier théâtre, atelier poésie, etc.). On note la difficulté des étudiants à se réorienter le cas échéant : les possibilités de passerelles et de réorientations n'apparaissent pas concrètement car il n'existe pas de véritable portail commun avec les *Lettres* et les *Sciences humaines*. L'absence de cours de culture générale obligatoires, de cours de français notamment, semble plutôt un frein à une réorientation effective. Les cours optionnels représentant une réelle ouverture vers d'autres disciplines ne sont pas détaillés. Enfin, la mobilité internationale des étudiants demeure aussi assez théorique et peu digne d'une formation en langues vivantes étrangères, car le dossier ne fournit aucune statistique précise pour la mention *LLCER* (nombre de places d'études dans le cadre des différents partenariats indiqués dans l'annexe concernant les échanges, nombre d'étudiants effectivement partis).

Cette licence *LLCER* offre toutefois des enseignements de spécialité de qualité permettant aux étudiants des poursuites d'études adéquates grâce à une préprofessionnalisation précoce au sein des différents parcours proposés, à la fois dans le domaine de l'enseignement (en vue du professorat des écoles, de la préparation des concours de l'enseignement secondaire ou de l'enseignement du FLE), dans le secteur de la traduction et celui de la médiation interculturelle euro-caribéenne. La possibilité de courts stages d'observation dans des établissements scolaires ou dans des offices de tourisme, des musées ou des centres culturels (suivant le parcours choisi), même si leur durée est un peu trop limitée, constitue une aide appréciable à l'élaboration du projet professionnel de l'étudiant. Les poursuites d'études dans le cadre du master local *Arts, lettres, civilisations et éducations* et le master *Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, MEEF 1er degré*, sont privilégiées et directement accessibles (la majorité des étudiants poursuit ses études à l'issue de la licence : 52 % des étudiants d'*Anglais* en 2013, 40 % des étudiants d'*Espagnol* et la totalité des étudiants de *Créole*). L'intérêt des étudiants pour le master recherche est notable, même si les effectifs restent limités, voire actuellement insuffisants pour l'ouverture de la spécialité recherche en *Espagnol*. On ignore toutefois si ces poursuites d'études en master sont prometteuses en termes d'insertion professionnelle, car le dossier ne fournit pas de tableau d'indicateurs concernant la réussite des étudiants en deuxième cycle. Par ailleurs, l'équipe pédagogique ne semble pas encore avoir les moyens de s'investir davantage dans l'insertion professionnelle des étudiants, notamment en raison du manque de structuration de l'équipe et surtout de l'absence de statistiques concernant le devenir des étudiants (taux d'abandon, devenir des étudiants non diplômés, insertion professionnelle à l'issue de la L3).

Le pilotage de la mention est encore imparfait. L'équipe pédagogique est assez peu structurée (pas d'identification très claire des enseignants référents, pas de responsables d'année en L2 et L3, mission trop floue du directeur d'études en L1, absence de conseil de perfectionnement). Elle a une connaissance insuffisante de la population étudiante : les statistiques fournies concernent la composante et non pas la mention *LLCER* et ne donnent que des indications partielles sur certains points ; il manque notamment les taux d'abandon et de réussite ainsi que des renseignements sur l'insertion professionnelle des étudiants. L'équipe pédagogique ne tient guère compte de l'évaluation tant des résultats des étudiants (peu de dispositifs d'aide à la réussite pour éviter les abandons et les échecs, peu de possibilités de réorientation) que des enseignements (refus des enseignants de pratiquer une évaluation systématique). L'autoévaluation n'est pas très poussée, et le dossier présente encore des lacunes dommageables à son évaluation. L'équipe pédagogique ne s'investit pas assez personnellement, peut-être par manque de moyens, dans l'encadrement des étudiants (tutorat) et la mobilité internationale (développement de partenariats spécifiques à la mention et recherche de financements) pour valoriser le diplôme. On note toutefois un effort remarquable dans le sens de la professionnalisation de cette mention généraliste (intervenants extérieurs, parcours professionnalisants), de sa restructuration progressive et de la prise en compte des précédentes recommandations de l'AERES, notamment concernant la lutte contre la dispersion des moyens entre les trois pôles universitaires de l'Université des Antilles et de la Guyane et le recentrage de l'offre de formation sur la seule mention *LLCER* en Martinique.

● Points forts :

- Une formation bien adaptée à la sphère linguistique et culturelle des Caraïbes grâce à ses trois spécialités *Anglais, Créole et Espagnol*.
- Une bonne progressivité de la spécialisation et un début de professionnalisation intéressant dans le cadre du parcours *Médiation interculturelle euro-caribéenne*.
- La possibilité de courts stages d'observation dans des établissements scolaires ou dans des offices de tourisme, des musées ou des centres culturels (suivant le parcours choisi).
- Une assez bonne poursuite d'études dans les masters locaux (*Arts, lettres, civilisations et éducations* et *Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation*).

- Points faibles :

- Un taux d'échec préoccupant et des dispositifs d'aide à la réussite trop limités (mise à niveau, cours de soutien, tutorat pédagogique, enseignants référents, possibilités de passerelles et de réorientations).
- Un défaut de structuration de l'équipe pédagogique.
- L'absence d'évaluation des enseignements.
- Le manque de statistiques concernant la connaissance de la population étudiante (taux d'abandon, de réussite, devenir des étudiants).
- La mobilité internationale insuffisamment encouragée.
- La faible valorisation du diplôme.
- Un dossier d'habilitation peu lisible en raison de l'éparpillement de l'information et de lacunes importantes comme l'oubli des modalités d'examen.

- Recommandations pour l'établissement :

Il serait utile de renforcer le Plan de Réussite en Licence (mise à niveau, cours de soutien, tutorat pédagogique, enseignants référents).

Il conviendrait de mieux structurer l'équipe pédagogique (désignation de responsables pour toutes les années de licence dans chaque spécialité et de coordinateurs de parcours inter-spécialités, définition claire des missions des directeurs d'études en L1 et des éventuels autres enseignants référents de L1 et L2).

Il serait profitable de procéder à l'évaluation systématique des enseignements dans toutes les spécialités et de réfléchir aux moyens de préserver l'anonymat des enquêtes et d'y intéresser les étudiants et les enseignants.

Il serait souhaitable d'améliorer les statistiques concernant la connaissance de la population étudiante (les affiner en les produisant pour chaque mention, voire spécialité, calculer les taux d'abandon et de réussite, s'intéresser au devenir des étudiants).

Les parcours pourraient gagner en lisibilité avec d'un côté un parcours dédié aux métiers de l'enseignement (que compléterait le FLE en L3) et de l'autre un parcours tourné vers les métiers de l'entreprise et de la médiation culturelle (qui pourrait englober la traduction).

L'équipe pédagogique pourrait sans doute encourager davantage la mobilité étudiante en prêtant attention au nombre effectif de places réservées aux étudiants de la mention dans les échanges internationaux initiés par la composante et en instituant un partenariat avec le Conseil Régional et tout autre organisme administratif ou culturel intéressé par des échanges de ce type pour obtenir des subventions de nature à permettre le versement de bourses de mobilité aux étudiants.

On pourrait sûrement mieux valoriser le diplôme, non seulement en envoyant des membres de l'équipe pédagogique dans les lycées et sur les salons ou JPO, mais aussi en invitant les lycéens et les professionnels à venir sur le campus (cours, conférences, cérémonies de remise des diplômes).



# Observations de l'établissement

**Présidence**

Dossier suivi par :

Antoine Delcroix

Fixe : 0590 48 33 83

Mobile : 0690 28 10 27

Mail : adelcroi@univ-ag.fr

**La Présidente de l'Université des Antilles  
et de la Guyane**

A

**Monsieur le Président de l'AERES,  
AERES,  
20, rue de Vivienne,  
75002 Paris**

Pointe-à-Pitre, le 12 septembre 2014

**Nos réf. :**

**UAG-PRES/CMC/AD/DSA/N°2014 - 1413**

Monsieur le Président,

L'établissement ne formule pas d'observation concernant le rapport provisoire reçu pour la **licence Langues, Littératures et Civilisations Etrangères et Régionales (dossier : LI-S3LI150009131)**.

Je n'émetts donc pas d'objection à une publication en l'état de ce rapport.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes salutations distinguées.

Pour la présidente de l'université des  
Antilles et de la Guyane et par délégation de signature,

  
Le Directeur de cabinet,  
Jacky NARAYANINSAMY

**Corinne MENCE-CASTER**

